



## TARIFS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022 Année scolaire 2022/2023

### Restauration scolaire

- De fixer le prix du repas **aux parents domiciliés au Pertre ou à Saint Cyr le Gravelais à 3.65 €.**
- De facturer le repas à prix coûtant soit 4.70 € à toutes personnes non domiciliées sur ces deux communes.
- De fixer le prix d'une prestation de garderie sans repas à 1.15 €.
- De fixer le prix du repas sans allergène à 12.50 €.

### Garderie scolaire

Arrivée entre 7h20 et 8h29	2.00 €
Arrivée entre 8h30 et 8h50	1.40 €
Départ avant 17h30	1.90 € avec goûter
Départ après 17h30	2.40 € avec goûter
Si départ après 18h30	5.20 € supplémentaire

### Centre de loisirs (ALSH)

	Quotient - 999	Quotient + 1000
<b>Journée</b>	<b>8.17 €</b>	<b>10.21 €</b>
<b>1/2 journée</b>	<b>5.12 €</b>	<b>7.15 €</b>
Repas	3,62 €	3,62 €
<b>Journée sortie</b>	<b>15.29 €</b>	<b>17.32 €</b>
Garderie arrivée entre 7h30-8h29	2,00 €	2,00 €
Garderie arrivée entre 8h30-9h00	1,40 €	1,40 €
Garderie départ entre 17h-17h59	1,90 €	1,90 €
Garderie départ entre 18h-18h30	2,40 €	2,40 €
Garderie départ après 18h30	5,20 €	5,20 €

- ➔ Réduction de 1 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant sur **les tarifs tributaires du quotient familial**
- ➔ Majoration de 10€/jour et /enfant pour les familles hors communes non conventionnées uniquement sur le tarif Journée.
- ➔ En cas de désistement/annulation (pour raison autre que maladie) au moins 48h à l'avance, la journée ou ½ journée et repas seront facturés.